



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL MEDOC

Séance Ordinaire du : 16 février 2021

Le nombre de Délégués Syndicaux en exercice est de 63

Aujourd'hui, le Seize du mois de février de l'An Deux Mil Vingt et un à 18h, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Médoc s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de la Mairie de St Laurent, sur la convocation de Monsieur Henri SABAROT, Président en exercice.

PRESENTS A LA SEANCE

Pour les Communautés de Communes :

CdC MEDOC ATLANTIQUE : P. MEIFFREN – F. LEGRAND - JC. PEINTRE – L. PEYRONDET - Y. BARREAU – G. CHAVEROUX - B. LOMBRAIL - F. LAPORTE – JCL. LACROIX -

CdC MEDOC ESTUAIRE : JB. BARBIER – F. AURIER – C. RONDEL – G. LARRUE - S. FOURTON -

CdC LA MEDULLIENNE : P. BAUDIN – E. ARRIGONI – S. BRANA - JJ. MAURIN – P. MOREL - W. BATAILLEY – L. MONTILLAUD – D. CHAUTARD –

CdC MEDOC CŒUR DE PRESQU'ILE : E. TAMISIER - A. PIERRARD – JF. LATHUILE – B. SAVIN – B. GUIRAUD - M. MUNDO-EGEA - M. SAINTOUT – P. BUGGIN - JC. DURAND – B. CARRILLON – D. TURON

Pour les autres Collèges :

REGION NOUVELLE- AQUITAINE : JJ. CORSAN – H. SABAROT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE : P. GOT – C. BOST

BORDEAUX METROPOLE : B. DE FRANCOIS

BLANQUEFORT :

EYSINES : S. TOURNERIE

PAREMPUYRE :

Pouvoir (1) :

C. LAGARDE (WINDY BATAILLEY) -

Absents Excusés : I. HUGON - V. CHAMBAUD – V. CAUSSEQUE – X. PINTAT – G. CUYPERS – S. RAYNAUD – B. VERGERS - L. LEDOUX – C. MOEBS – S. SAUBUSSE –

Egalement présent : Monsieur Le Sous-Préfet, Lionel Lagarde

LA SEANCE EST OUVERTE

Membres en exercice : 63

Présents : 37

Suffrages exprimés : 48,29

Pour : 48,29

Contre : 0

Abstention : 0

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-12 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant que suite au vote du compte administratif 2020, il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat du dernier exercice du syndicat mixte du Parc naturel régional Médoc ;

Considérant les résultats du compte administratif, à savoir :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	1 076 348, 61 €	171 431,91 €	

Considérant que le déficit d'investissement reporté sera absorbé dans le budget du syndicat mixte du Parc naturel régional par un virement de la section de fonctionnement ;

Il sera donc proposé au Comité Syndical :

- D'affecter le résultat de fonctionnement du dernier exercice du syndicat mixte Pays Médoc selon le tableau suivant :

Libellé	Fonctionnement		Libellé	Investissement	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
R 002 : Excédent reporté		1 076 348, 61 €	D 001 : Déficit d'investissement reporté	171 431,91€	

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- **D'approuver** et d'affecter les résultats comme indiqué ci-dessus pour l'exercice 2020.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,

Henri SABAROT,



Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication/de son affichage.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL MEDOC**

Séance Ordinaire du : 16 février 2021

Le nombre de Délégués Syndicaux en exercice est de 63

Aujourd'hui, le Seize du mois de février de l'An Deux Mil Vingt et un à 18h, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Médoc s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de la Mairie de St Laurent, sur la convocation de Monsieur Henri SABAROT, Président en exercice.

PRESENTS A LA SEANCE

Pour les Communautés de Communes :

CdC MEDOC ATLANTIQUE : P. MEIFFREN – F. LEGRAND - JC. PEINTRE – L. PEYRONDET - Y. BARREAU – G. CHAVEROUX - B. LOMBRAIL - F. LAPORTE – JCL. LACROIX -

CdC MEDOC ESTUAIRE : JB. BARBIER – F. AURIER – C. RONDEL – G. LARRUE - S. FOURTON -

CdC LA MEDULLIENNE : P. BAUDIN – E. ARRIGONI – S. BRANA - JJ. MAURIN – P. MOREL - W. BATAILLEY – L. MONTILLAUD – D. CHAUTARD –

CdC MEDOC CŒUR DE PRESQU'ILE : E. TAMISIER - A. PIERRARD – JF. LATHUILE – B. SAVIN – B. GUIRAUD - M. MUNDO-EGEA - M. SAINTOUT – P. BUGGIN - JC. DURAND – B. CARRILLON – D. TURON

Pour les autres Collèges :

REGION NOUVELLE- AQUITAINE : JJ. CORSAN – H. SABAROT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE : P. GOT – C. BOST

BORDEAUX METROPOLE : B. DE FRANCOIS

BLANQUEFORT :

EYSINES : S. TOURNERIE

PAREMPUYRE :

Pouvoir (1) :

C. LAGARDE (WINDY BATAILLEY) -

Absents Excusés : I. HUGON - V. CHAMBAUD – V. CAUSSEQUE – X. PINTAT – G. CUYPERS – S. RAYNAUD – B. VERGERS - L. LEDOUX – C. MOEBS – S. SAUBUSSE –

Egalement présent : Monsieur Le Sous-Préfet, Lionel Lagarde

LA SEANCE EST OUVERTE

Membres en exercice : 63
 Présents : 37
 Suffrages exprimés : 53,25
 Pour : 53,25
 Contre : 0
 Abstention : 0

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional Médoc du 01 janvier 2020, jusqu'au 31 décembre 2020 ;

2°) – statuant sur l'exécution du budget du Syndicat mixte du Parc naturel régional Médoc pour l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Il sera proposé au Comité syndical :

- **D'approuver** le compte de gestion du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Médoc, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

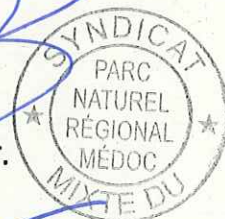
Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- **D'approuver** le compte de gestion du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Médoc, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,

Henri SABAROT.



Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication/de son affichage.



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL MEDOC

Séance Ordinaire du : 16 février 2021

Le nombre de Délégués Syndicaux en exercice est de 63

Aujourd'hui, le Seize du mois de février de l'An Deux Mil Vingt et un à 18h, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Médoc s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de la Mairie de St Laurent, sur la convocation de Monsieur Henri SABAROT, Président en exercice.

PRESENTS A LA SEANCE

Pour les Communautés de Communes :

CdC MEDOC ATLANTIQUE : P. MEIFFREN – F. LEGRAND - JC. PEINTRE – L. PEYRONDET - Y. BARREAU – G. CHAVEROUX
- B. LOMBRIL - F. LAPORTE – JCL. LACROIX -

CdC MEDOC ESTUAIRE : JB. BARBIER – F. AURIER – C. RONDEL – G. LARRUE - S. FOURTON -

CdC LA MEDULLIENNE : P. BAUDIN – E. ARRIGONI – S. BRANA - JJ. MAURIN – P. MOREL -
W. BATAILLEY – L. MONTILLAUD – D. CHAUTARD –

CdC MEDOC CŒUR DE PRESQU'ILE : E. TAMISIER - A. PIERRARD – JF. LATHUILE – B. SAVIN – B. GUIRAUD -
M. MUNDO-EGEA - M. SAINTOUT – P. BUGGIN - JC. DURAND – B. CARRILLON – D. TURON

Pour les autres Collèges :

REGION NOUVELLE- AQUITAINE : JJ. CORSAN – H. SABAROT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE : P. GOT – C. BOST

BORDEAUX METROPOLE : B. DE FRANCOIS

BLANQUEFORT :

EYSINES : S. TOURNERIE

PAREMPUYRE :

Pouvoir (1) :

C. LAGARDE (WINDY BATAILLEY) -

Absents Excusés : I. HUGON - V. CHAMBAUD – V. CAUSSEQUE – X. PINTAT – G. CUYPERS – S. RAYNAUD –
B. VERGERS - L. LEDOUX – C. MOEBS – S. SAUBUSSE –

Egalement présent : Monsieur Le Sous-Préfet, Lionel Lagarde

LA SEANCE EST OUVERTE

Membres en exercice : 63

Présents : 37

Suffrages exprimés : 53,25

Pour : 53,25

Contre : 1

Abstention : 0

PRESENTATION ET ADOPTION DU BP 2021

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Après avoir donné lecture du projet du Budget Principal pour l'exercice 2020, chapitre par chapitre, selon une présentation par nature, le Président précise que ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses selon le détail suivant :

- **Section Fonctionnement**

Budget Principal **2 674 137,38 €**

- **Section Investissement**

Budget Principal **930 411,91 €**

➤ **FONCTIONNEMENT**

BP2021- FONCTIONNEMENT - REPARTITION DES DEPENSES PAR CHAPITRES					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre	Intitulé	Montant
011	Charges à caractère général (incluant les actions)	960 186,58 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 076 348,61 €
12	Charges de personnels	826 034,66 €	74	Cotisation Région	350 000,00 €
022	Dépenses imprévues	107 789,57 €		Autres Subventions Région (programme d'actions...)	220 497,78 €
023	Virements à la section d'investissement	639 381,88 €		Cotisation Département	180 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	130 993,66 €		Autres Subventions Département (programme d'actions...)	134 332,75 €
				Cotisation Communautés de communes	353 740,80 €
				Autres Subventions	27 500,00 €
				Dotations et participations Cotisation Bordeaux Métropole	40 000,00 €

68	Dotations aux amortissements et provisions	9 051,03 €	74	Dotations et participations Etat	
66	Charges financières	700,00 €		Dotations et participations Cotisations Communes et Villes-Portes	23 507,50 €
67	Titres annulés	0,00 €		Dotations et participations Europe	49 479,97 €
				Dotations et participations Autres (AEAG, Contributions diverses)	7 050,00 €
TOTAL	2 674 137,38 €		TOTAL	2 674 137,38 €	

➤ INVESTISSEMENT

BP 2021 - INVESTISSEMENT - REPARTITION DES DEPENSES PAR CHAPITRES					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Intitulé	Montant	Chap.	Intitulé	Montant
001	Affectation des résultats	171 431,91 €	021	Virement de la section de fonctionnement	639 381,71 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	13	Subventions d'investissement	281 979,00 €
20	Immobilisations corporelles dont : - acquisitions foncières - solde pose panneaux entrées de parc - Acquisition éco-compteurs - Acquisition bornes réparation vélos - Equipements informatiques	586 480,00 €			
21	Immobilisations incorporelles dont: - AMO études Maison du Parc - AMO études conception Itinéraire pédestre + Carrelet pédagogique	172 500,00 €	28	Amortissement	9 051,20 €
TOTAL		930 411,91 €	TOTAL		930 411,91 €

➤ Présentation du BP 2021 – répartition par fonctions

BP 2021 - FONCTIONNEMENT - REPARTITION DES DEPENSES PAR FONCTIONS			
DEPENSES		RECETTES	
F0201-0202 Fonctions Gales PNR	1 188 036,51 €	F0201-0202 Fonctions Gales PNR	2 314 096,91 €
F0211 Comité Syndical	37 111,36 €	F0211 Comité Syndical	0,00 €
F0212 Conseil de développement	4 500,00 €	F0212 Conseil de développement	0,00 €
F0213 Conseil Scient. Prosp.	5 500,00 €	F0213 Conseil Scient. Prosp.	0,00 €
F0214 Commissions	3 000,00 €	F0214 Commissions	0,00 €
F023 Communication	80 674,20 €	F023 Communication	0,00 €
F33 Actions Culturelles	15 000,00 €	F33 Actions Culturelles	0,00 €
F52 Plateforme Sanitaire/Sociale	219 254,38 €	F52 Plateforme Sanitaire/Sociale	44 000,00 €
F820 Paysage-Urba	151 249,25 €	F820 Paysage-Urba	20 000,00 €
F8330 Patrimoine naturel	139 307,86 €	F8330 Patrimoine naturel	0,00 €
F8331 Natura 2000	90 229,81 €	F8331 Natura 2000	59 449,83 €
F8332 Transition énergétique	97 915,20 €	F8332 Transition énergétique	62 500,00 €
F8333 Education Dév. Durable	82 506,98 €	F8333 Education Dév. Durable	15 050,00 €
F90 Développement territorial	111 726,18 €	F90 Développement territorial	26 165,66 €
F92 Prog. Alim. Territorial	120 056,05 €	F92 Prog. Alim. Territorial	29 397,71 €
F94 Leader	44 737,57 €	F94 Leader	30 669,25 €
F95 Tourisme/Promotion Patrimoine	283 332,03 €	F95 Tourisme/Promotion Patrimoine	72 808,01 €
TOTAL	2 674 137,38 €	TOTAL	2 674 137,38 €

Les dépenses d'investissement sont inscrites en totalité sur la Fonction Générale 0202.

La présentation générale de la saisie budgétaire est annexée à la présente délibération (Annexe financière).

Il sera donc proposé au Comité Syndical :

- D'approuver le budget primitif 2021 du syndicat mixte présenté en nature au niveau du chapitre, en fonctionnement et en investissement, pour un montant de **2 674 137, 38 €** en section de fonctionnement et **930 411, 91 €** en section d'Investissement.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- D'approuver le budget primitif 2021 du syndicat mixte présenté en nature au niveau du chapitre, en fonctionnement et en investissement, pour un montant de **2 674 137, 38 €** en section de fonctionnement et **930 411, 91 €** en section d'Investissement.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,

Henri SABAROT.



Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication/de son affichage.



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL MEDOC

Séance Ordinaire du : 16 février 2021

Le nombre de Délégués Syndicaux en exercice est de 63

Aujourd'hui, le Seize du mois de février de l'An Deux Mil Vingt et un à 18h, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Médoc s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de la Mairie de St Laurent, sur la convocation de Monsieur Henri SABAROT, Président en exercice.

PRESENTS A LA SEANCE

Pour les Communautés de Communes :

CdC MEDOC ATLANTIQUE : P. MEIFFREN – F. LEGRAND – JC. PEINTRE – L. PEYRONDET – Y. BARREAU – G. CHAVEROUX – B. LOMBRAIL – F. LAPORTE – JCL. LACROIX -

CdC MEDOC ESTUAIRE : JB. BARBIER – F. AURIER – C. RONDEL – G. LARRUE – S. FOURTON -

CdC LA MEDULLIENNE : P. BAUDIN – E. ARRIGONI – S. BRANA – JJ. MAURIN – P. MOREL – W. BATAILLEY – L. MONTILLAUD – D. CHAUTARD –

CdC MEDOC CŒUR DE PRESQU'ILE : E. TAMISIER – A. PIERRARD – JF. LATHUILE – B. SAVIN – B. GUIRAUD – M. MUNDO-EGEA – M. SAINTOUT – P. BUGGIN – JC. DURAND – B. CARRILLON – D. TURON

Pour les autres Collèges :

REGION NOUVELLE- AQUITAINE : JJ. CORSAN – H. SABAROT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE : P. GOT – C. BOST

BORDEAUX METROPOLE : B. DE FRANCOIS

BLANQUEFORT :

EYSINES : S. TOURNERIE

PAREMPUYRE :

Pouvoir (1) :

C. LAGARDE (WINDY BATAILLEY) -

Absents Excusés : I. HUGON – V. CHAMBAUD – V. CAUSSEQUE – X. PINTAT – G. CUYPERS – S. RAYNAUD – B. VERGERS – L. LEDOUX – C. MOEBS – S. SAUBUSSE –

Egalement présent : Monsieur Le Sous-Préfet, Lionel Lagarde

LA SEANCE EST OUVERTE

Membres en exercice :	63
Présents :	37
Suffrages exprimés :	48,39
Pour :	48,39
Contre :	0
Abstention :	0

PRESENTATION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Réuni sous la Présidence du Doyen d'âge, il sera proposé au comité de se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2020 du syndicat mixte du Parc naturel régional Médoc dressé par l'ordonnateur du Syndicat, son président Henri SABAROT, après que celui-ci ait quitté la séance,

Il sera donc proposé au Comité syndical de :

1°) Donner acte à l'ordonnateur du syndicat mixte Pays Médoc de la présentation faite du compte administratif 2020 du syndicat, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		468 921,90	102 406,79			366 515,11
Opérations de l'exercice	959 565,86	1 566 992,57	95 218,77	26 193,65	1 054 784,63	1 593 186,22
RESULTATS DE CLOTURE	959 565,86	2 035 914,47	197 625,56	26 193,65	1 054 784, 63	1 959 701,33
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS		1 076 348, 61	171 431, 91			904 916, 70

Ce qui donne le résultat de clôture suivant :

Libellé	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	SOLDE D'EXECUTION DE L'EXERCICE	RESULTAT DE CLOTURE
Investissement	-102 406,79		- 69 025,12	- 171 431,91
Fonctionnement	468 921,90		607 426,71	1 076 348,61
TOTAL	366 515,11		538 401, 59	904 916,70

2°) Constater les identités de valeurs de ce document avec les indications du compte de gestion 2020:

- au report à nouveau ;
- au résultat d'exploitation de l'exercice ;
- au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie ;
- aux débits et aux crédits à titre budgétaire.

3°) Constater qu'il n'y a pas de reste à réaliser ;

4°) Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 03/03/2021

Reçu en préfecture le 03/03/2021

Affiché le

ID : 033-200088417-20210216-0330216CA-DE



Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- **D'approuver** le compte administratif du syndicat mixte d'aménagement régional Médoc pour l'exercice 2020 ;

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,

Henri SABAROT



Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication/de son affichage.



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL MEDOC

Séance Ordinaire du : 16 février 2021

Le nombre de Délégués Syndicaux en exercice est de 63

Aujourd'hui, le Seize du mois de février de l'An Deux Mil Vingt et un à 18h, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Médoc s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de la Mairie de St Laurent, sur la convocation de Monsieur Henri SABAROT, Président en exercice.

PRESENTS A LA SEANCE

Pour les Communautés de Communes :

CdC MEDOC ATLANTIQUE : P. MEIFFREN – F. LEGRAND – JC. PEINTRE – L. PEYRONDET – Y. BARREAU – G. CHAVEROUX – B. LOMBRIL – F. LAPORTE – JCL. LACROIX –

CdC MEDOC ESTUAIRE : JB. BARBIER – F. AURIER – C. RONDEL – G. LARRUE – S. FOURTON –

CdC LA MEDULLIENNE : P. BAUDIN – E. ARRIGONI – S. BRANA – JJ. MAURIN – P. MOREL – W. BATAILLEY – L. MONTILLAUD – D. CHAUTARD –

CdC MEDOC CŒUR DE PRESQU'ILE : E. TAMISIER – A. PIERRARD – JF. LATHUILE – B. SAVIN – B. GUIRAUD – M. MUNDO-EGEA – M. SAINTOUT – P. BUGGIN – JC. DURAND – B. CARRILLON – D. TURON

Pour les autres Collèges :

REGION NOUVELLE- AQUITAINE : JJ. CORSAN – H. SABAROT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE : P. GOT – C. BOST

BORDEAUX METROPOLE : B. DE FRANCOIS

BLANQUEFORT :

EYSINES : S. TOURNERIE

PAREMPUYRÉ :

Pouvoir (1) :

C. LAGARDE (WINDY BATAILLEY) –

Absents Excusés : I. HUGON – V. CHAMBAUD – V. CAUSSEQUE – X. PINTAT – G. CUYPERS – S. RAYNAUD – B. VERGERS – L. LEDOUX – C. MOEBS – S. SAUBUSSE –

Egalement présent : Monsieur Le Sous-Préfet, Lionel Lagarde

LA SEANCE EST OUVERTE

Membres en exercice : 63

Présents : 37

Suffrages exprimés : 53,35

Pour : 53,25

Contre : 0

Abstention : 0

SOUTIEN A L'INGENIERIE 2021 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte ;

Vu le contrat de dynamisation et cohésion du territoire Médoc conclu le 12 octobre 2019 entre la Région, les 4 Communautés de Communes du Médoc et le Syndicat mixte du Parc naturel régional

Vu le courrier de saisine adressé à Monsieur le Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine en date du 16 décembre 2020 l'informant de l'intention du Syndicat mixte de solliciter les aides à l'ingénierie pour 2021 prévues par ledit contrat ;

Considérant que la demande d'aide relative à l'animation Leader pour 2021 a déjà fait l'objet d'une délibération en Bureau du 12 novembre 2020 ;

Considérant les plans de financements 2021 des différentes ingénieries concernées par la présente délibération, détaillées comme suit :

EXERCICE 2021	BASES	REGION	SM PNR Autofinancement
Ingénierie chef de projet Animation (0,5 ETP dans la limite de 12 500 €)	<u>74 958,25 €</u>	12 500,00	62 458,25 €
Ingénierie chargée de mission « Développement territorial » économie emploi formation (1 ETP dans la limite de 25 000 €)	<u>44 331,32 €</u>	22 165,66 €	22 165,66 €
Ingénierie chargée de mission « Tourisme durable » (1 ETP dans la limite de 25 000 €)	<u>46 310,53 €</u>	23 155,26 €	23 155,27 €
Ingénierie chargée de missions « Agriculture/Programme alimentaire territorial » (0,5 ETP dans la limite de 12 500 €)	<u>46 670,85 €</u>	11 667,71 €	35 003,14 €
TOTAL	<u>212 270,95 €</u>	<u>69 488,63 €</u>	<u>142 782,32 €</u>

Considérant que les demandes d'aides relatives aux ingénieries seront examinées lors d'une prochaine Commission Permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine ;

Il sera proposé au Comité Syndical de décider :

- De solliciter les aides à l'ingénierie prévues au contrat de dynamisation et de cohésion auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2021, selon le plan de financement ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement favorable de cette demande.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- De solliciter les aides à l'ingénierie prévues au contrat de dynamisation et de cohésion auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2021, selon le plan de financement ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement favorable de cette demande.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,

Henri SABAROT.



Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication/de son affichage.